

93 | L'ÎLE-SAINT-DENIS Dans le cadre d'une procédure pour stationnement irrégulier, le « Monte Carlo » avait rejoint Athis-Mons (Essonne) début décembre. Ses cordes d'amarrage avaient été coupées à Noël.

La péniche à la dérive enfin localisée

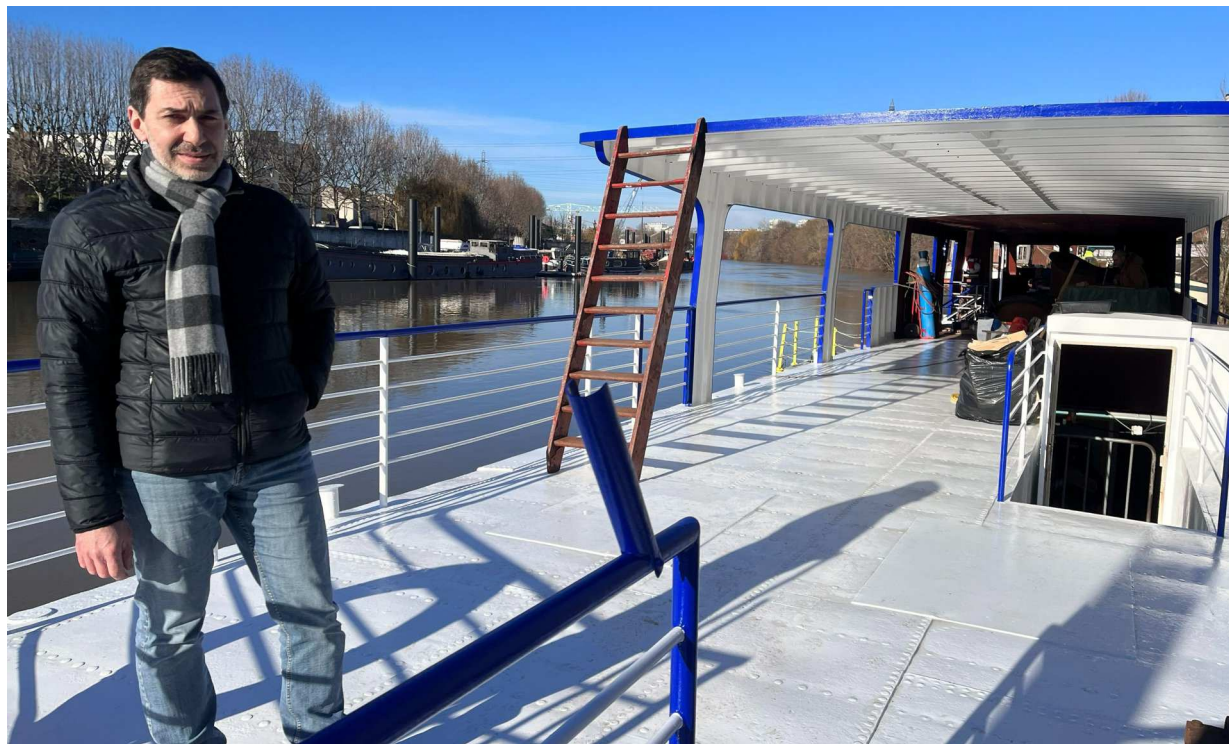
Nolwenn Cosson

« **VOTRE ARTICLE**, ça a été mon cadeau de Noël, lâche, mi-figue, mi-raisin, Patrick Gaire. Grâce à lui, je sais que ma péniche n'a pas totalement disparu. Même si je ne sais toujours pas où VNF (Voies navigables de France) l'a mise... » C'est en effet dans un article du Parisien paru fin 2022 que le gérant de l'entreprise Kyma a retrouvé la trace du « Monte Carlo ». Ce bateau, amarré depuis début décembre à Athis-Mons (Essonne) avait été retrouvé le matin du 25 décembre à la dérive au niveau de l'écluse d'Ablon-sur-Seine (Val-de-Marne).

« Nous étions tous en vacances. Ce sont mes équipes qui, à leur retour de congé, ont découvert que les cordes avaient été intentionnellement coupées. Ils m'ont tout de suite prévenu, catastrophés, raconte Patrick Gaire. Il n'y avait plus aucune trace du bateau. Nous avons déposé plainte contre X. J'ai passé des coups de fil à tout le monde, personne n'a été en mesure de m'expliquer ce qu'il s'était passé. Ni me dire où est ma péniche ? »

Un bateau « abandonné et dangereux » ?

Au-delà de l'inquiétude, ce gérant de l'entreprise spécialisée dans la construction de navires et de structures flottantes est surtout très en colère. Car selon lui, cette péniche n'aurait jamais dû quitter le quai du Saule-Fleuri, à l'Île-Saint-Denis (Seine-Saint-Denis) où elle



L'Île-Saint-Denis (Seine-Saint-Denis), le 18 janvier. Patrick Gaire, ici sur un autre de ses bateaux, a acheté le « Monte Carlo » pour faire des bureaux.

était amarrée à un autre bateau de sa société depuis près d'un an. Dans le premier article, VNF expliquait avoir lancé une procédure pour détruire le « Monte Carlo », décrit comme « abandonné et dangereux dans un secteur avec beaucoup de navigation ». En attendant, le juge avait ordonné son déplacement dans « un lieu transitoire et sécurisé ».

« Tout est faux, répond Patrick Gaire. Nous avons le titre de propriété, il est assuré et entretenu. Les services de VNF nous ont bien sommés de déplacer le bateau, mais sous quinze jours. C'est un délai impossible à tenir, et ils le savent très bien. »

Sans moteur, le « Monte Carlo » ne peut être déplacé qu'en étant poussé par un autre bateau. « Nous avons fourni un document prouvant qu'il partait en chantier entre le 19 et le 25 décembre, poursuit-il. Et nous louons 1 200 € par mois une place depuis

novembre dans un port qui est juste en face de là où il était amarré. Il devait le rejoindre après les travaux. »

De son côté, VNF maintient sa version : « Malgré de multiples relances, le propriétaire n'a jamais donné suite ». « Ce bateau stationnait sans autorisation, affirme Guillaume Ribein, directeur adjoint de la direction territoriale du bassin de la Seine chez VNF. C'est comme si une voiture était garée sur l'autoroute. On ne peut pas faire ce que l'on veut. Nous avons tenté de régler le problème durant des années

avant de lancer la procédure. Les deux autres bateaux de la société, amarrés au même endroit, sont dans une situation similaire. Si rien n'est régularisé, une procédure sera également lancée. »

Désormais amarré en Seine-et-Marne

Après avoir dérivé, le « Monte Carlo » a été amarré par VNF, cette fois-ci à Montreuil (Seine-et-Marne). Point d'ancrage qui selon Patrick Gaire ne lui a jamais été communiqué. « Nous lui avons envoyé un recommandé pour l'informer, courrier qu'il n'a pas encore été cherché, assure le directeur adjoint. Mais s'il veut récupérer sa péniche, nous en serons ravis. En revanche, tous les frais de déplacement seront à sa charge et il doit d'abord régulariser la situation. »

Un montant estimé à environ 30 000 € pour l'aller-retour. Soit trois fois le prix du bateau lors de son acquisition. À l'époque, le projet était de le réhabiliter pour en faire des bureaux. « Il a été immatriculé à Strasbourg (Alsace) le 4 juillet 1934. Il a appartenu à la Lino Ventura production qui en avait fait son siège social. C'est son histoire qui m'a séduit, confie Patrick Gaire. Lorsque nous l'avons acheté, il était en train de couler. On l'a sécurisé. Désormais, les ouvriers n'attendent plus que lui pour commencer le chantier. Toute cette histoire n'a aucune logique. Nous pensons porter l'affaire devant la justice. »



Tous les frais de déplacement seront à sa charge et il doit d'abord régulariser la situation

Guillaume Ribein, directeur adjoint de la direction territoriale du bassin de la Seine chez VNF

93 | SEVRAN Le groupe de grande distribution veut tester un magasin de sa filiale brésilienne Atacadao.

Bientôt un discount géant à la place de Carrefour ?

Gwenael Bourdon

LA VILLE de Sevran, en Seine-Saint-Denis, sera-t-elle la première à accueillir Atacadao, enseigne discount qui fait fureur au Brésil ? Le nom de la commune a été cité à plusieurs reprises, alors que le PDG du groupe Carrefour, Alexandre Bompard, a annoncé, en novembre, sa volonté de tester dans l'Hexagone ce format de magasin proposant un assortiment de produits plus réduits qu'ailleurs, et de très gros conditionnements permettant de réduire la facture.

Et si rien n'a encore été présenté lors de réunions officielles avec les représentants du personnel, les syndicats FO et CGT l'évoquent. Le premier dans un tract usant encore du conditionnel : « L'hypermarché Carrefour Sevran serait désigné pour une transformation en format Atacadao [...] en clair un magasin-entrepôt de vente discount en gros ! » Le second est encore plus affirmatif sur Facebook : « Carrefour va nous vendre à l'enseigne Atacadao. »

Quant à la députée (LFI) de Seine-Saint-Denis, Clémentine Autain, elle a publié sur son

blog le courrier adressé, le 18 janvier, à Alexandre Bompard, où elle indique « avoir été informée que le groupe [...] prévoyait de céder à très brève échéance la gestion de son supermarché situé dans le quartier des Beaudottes [...] à sa filiale brésilienne Atacadao ».

Le groupe affirme de son côté que rien n'est acté

Contactée, l'élue précise tenir cette information d'un représentant de Carrefour venu lui présenter le projet, ainsi qu'à d'autres élus locaux. « Il ne s'agissait pas d'une hypothèse, mais d'un choix abouti. »

Verra-t-on bientôt l'hypermarché transformé en magasin-entrepôt ? Rien n'est décidé, assure le secrétaire général du groupe Carrefour. « Aucun arbitrage n'a été fait sur la localisation », déclare Laurent Vallée. « Notre souci est de répondre aux préoccupations liées à l'inflation. Le modèle marche bien au Brésil et au Maroc, mais il faut l'adapter. » Laurent Vallée confirme que l'idée est bien de « convertir un hypermarché existant », probablement par le biais d'une franchise. « Pour cette implantation, qui s'adresse à des clients profes-

sionnels, il faut une zone assez dense, urbaine. » Il évoque un investissement « de plusieurs millions d'euros ».

La perspective inquiète en tout cas dans les rangs syndicaux. « Les clients viennent jusqu'à trois fois par jour au magasin, c'est le poumon de la ville, dit Moïsette Techer, déléguée syndicale FO du Carrefour Sevran. Est-ce qu'ils achèteront en gros, alors qu'ils n'ont pas la place de stocker ? Et si ça ne marche pas, qu'est-ce qu'on fait ? » Zohra Abdallah, déléguée CGT, craint « avant tout pour les emplois et les condi-

tions de travail » des 345 salariés du site : « Ils seront transférés au franchisé mais ils perdront toutes les garanties qu'on a chez Carrefour. »

Dans son courrier, Clémentine Autain exprime aussi sa « vive opposition » au projet, craignant notamment des suppressions d'emploi. « Tout passage en franchise est un sujet sensible et il fait toujours l'objet d'un dialogue social spécifique, permettant aux salariés de continuer à bénéficier de leurs avantages sur une certaine durée », répond de son côté Laurent Vallée.